École nationale des chartes
UNIVERSITÉ PARIS SCIENCES & LETTRES

65, rue de Richelieu
75002 Paris
+33 (0)1 55 42 75 00
www.chartes.psl.eu

ACCORD-CADRE N°2026-003

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture de monographies pour le compte de l'École nationale des chartes (ENC – PSL) située au 65 rue de Richelieu– 75002 Paris

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

COMMUN AUX QUATRE (4) LOTS

Le présent CCTP comporte 9 feuilles numérotées de 1 à 9.

SOMMAIRE DU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Préambule 3
Article 1 : Parties contractantes 3
Article 2 : Objet et forme de l'accord cadre 3
Article 3 : Allotissement 3
Article 4 : Descriptif des prestations 4
Article 5 : Modalités d'exécution des prestations 5
5.1 : DISPOSITIONS GENERALES 5
5.2 : REPRESENTANT DES PARTIES 5
5.3 : ÉCHANGES PREALABLES AUX BONS DE COMMANDE 6
5.4 : BONS DE COMMANDE 6
5.5 : SERVICE ET COMPOSANTES CONCERNES 7
5.6 : DELAIS DE REALISATION DES PRESTATIONS ET MODALITES DE LIVRAISON 7
5.6.1. Délais 7
5.6.2. Livraison 7
5.6.3. Modalités particulières d'exécution de la prestation 8
5.7 : ENGAGEMENTS DU TITULAIRE 8
5.8 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES 9

PREAMBULE

L'École nationale des chartes – PSL est un grand établissement d'enseignement supérieur dédié aux sciences et à la recherche en Histoire. À la pointe de la recherche historique, dont elle renouvela en profondeur les méthodes dès sa fondation en 1821, elle n'a cessé d'accompagner la progression des méthodes historiques et la modernisation des métiers de la conservation, jusque et y compris dans l'actuelle application des humanités numériques à ces secteurs.

ARTICLE 1 : PARTIES CONTRACTANTES

Les parties contractantes sont :

- L'École nationale des chartes (ENC) – PSL, 65, rue de Richelieu – 75002 Paris, pouvoir adjudicateur, représentée par son Directeur.

Et

- L'entreprise attributaire du marché, ci-après, désignée le Titulaire.

ARTICLE 2 : OBJET ET FORME DE L'ACCORD CADRE

Les stipulations du présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) concernent l'exécution de l'accord-cadre de prestations de services relatif à la fourniture de monographies, essentiellement sous forme papier, mais également sous forme électronique à l'École nationale des chartes.

L'accord cadre est divisé en 4 lots définis à l'article 3 du présent CCTP.

ARTICLE 3 : ALLOTISSEMENT

L'accord cadre est alloti comme suit :

- le *lot 1* concerne le service de fourniture de « **Documents imprimés - principalement en langue française - édités en France et dans les pays francophones** »
- le *lot 2* concerne le service de fourniture de « **Documents imprimés - principalement en langues allemande et néerlandaise - édités en Allemagne, en Suisse de langue alémanique, en Autriche, aux Pays-Bas, en Belgique de langue flamande ; ainsi qu'en Europe du Nord, centrale et de l'est** »

- le *lot 3* concerne le service de fourniture de « **Documents imprimés - principalement en langue anglaise - édités en Grande-Bretagne, en Irlande, aux Etats-Unis, au Canada anglophone, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Afrique anglophone** »

- le *lot 4* concerne le service de fourniture de « **Documents imprimés - principalement en langue espagnole - édités dans la Péninsule Ibérique et en Amérique Latine et de documents imprimés – principalement en langue italienne – édités dans la Péninsule italienne et en Suisse de langue italienne »**

Les montants maximums annuels de l'accord cadre sont les suivants :

- Lot n° 1 : 45 000 euros HT
- Lot n° 2 : 25 000 euros HT
- Lot n° 3 : 20 000 euros HT
- Lot n° 4 : 10 000 euros HT

ARTICLE 4 : DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

Le présent accord cadre mono attributaire a pour objet principal la fourniture de monographies de niveau recherche sur support papier, à fournir majoritairement en un exemplaire. Il s'agit principalement d'ouvrages ; des ouvrages en suite seront également acquis dans ce marché ainsi que des numéros de revues. Par ailleurs, une part du marché concerne la fourniture de documents relevant de l'antiquariat.

L'accord cadre marché comprend toutes les opérations de recherche des documents auprès des éditeurs, des diffuseurs, des distributeurs, ou encore sur des sites internet proposant des titres épuisés chez l'éditeur, ainsi que la passation des commandes et l'ensemble des prestations nécessaires à la livraison des fournitures à l'ENC – PSL. Le marché comprend également le travail de suivi des titres en abonnement de la bibliothèque (en 2026, 326 titres).

Les domaines couverts sont majoritairement l'histoire de France et des pays européens, l'histoire culturelle et littéraire, l'histoire du livre, l'histoire religieuse, l'archivistique, l'histoire de l'art, l'histoire du droit et des institutions, la philologie, la linguistique, la paléographie, la codicologie, les éditions de sources historiques, la bibliothéconomie et l'informatique.

Le Titulaire doit être doit être en mesure de fournir :

- les ouvrages édités, diffusés et distribués commercialement,
- les ouvrages de niveau académique dont la diffusion n'est pas organisée. Ces derniers ne peuvent être obtenus que directement auprès de l'éditeur : publications de sociétés savantes, d'universités, de centres de recherche, d'instituts de recherche, de musées, de galeries d'art, de banques et caisses d'épargne, de personnes éditant à compte d'auteur, d'ouvrages en souscription, notamment des « mélanges » pour lesquels le Titulaire devra être en mesure de souscrire au nom de l'ENC – PSL.

C'est toujours la dernière édition, sauf avis contraire mentionné sur le bon de commande, qui doit être fournie.

Le Titulaire doit aussi pouvoir assurer la fourniture de volumes en antiquariat.

Le Titulaire doit pouvoir fournir des notices bibliographiques en Unimarc avant la commande.

L'accord cadre inclut les prestations nécessaires au traitement des commandes, notamment plus en détail :

- les opérations de recherche de titres auprès des éditeurs et distributeurs ;
- la gestion des commandes et le suivi des livraisons ;
- la gestion et le suivi des réclamations formulées par l'ENC – PSL ;
- la mise à disposition, dès notification du présent marché, d'une plate-forme sécurisée et ergonomique présentant au minimum les fonctionnalités suivantes : identifiant et mot de passe personnel pour chaque utilisateur, recherches multicritères de titres, affichage des tarifs en vigueur HT avec indication du taux de TVA applicable, modules permettant le suivi des titres (parution, livraison, facturation etc.) ainsi que la saisie et le suivi des réclamations ;
- une formation gratuite des personnels concernés à l'utilisation de cet outil est incluse dans la prestation -> Le titulaire doit par ailleurs fournir un mode d'emploi du site et de toutes ses fonctionnalités en mode pas à pas et en français, au format PDF ou proposé directement sur le site.

Les prestations comprennent également l'organisation de la livraison des documents concernés à l'ENC – PSL.

Le Titulaire doit pouvoir assurer un service bibliographique, soit sur support papier, soit sur support électronique, dans les domaines couverts par la bibliothèque de l'ENC – PSL.

En dernier lieu, le titulaire devra fournir une formation à l'utilisation de sa plate-forme pour un groupe de deux (2) personnes maximum, à notification du présent accord-cadre et ensuite *a minima* à un rythme annuel, en cas de reconduction, ainsi qu'une information régulière sur les outils informatiques qu'il propose (plate-forme, module de gestion et de suivi…)

ARTICLE 5 : MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS

5.1 : DISPOSITIONS GENERALES

Le principal service souscripteur et destinataire de l'ENC – PSL est la bibliothèque.

Dès notification, l'ENC-PSL organisera une réunion de cadrage et de mise en place de l'accord-cadre afin de récapituler avec le titulaire l'ensemble des prestations demandées et les moyens d'exécutions des prestations.

5.2 : REPRESENTANT DES PARTIES

Pour le pouvoir adjudicateur :
Pour la conduite opérationnelle, le pouvoir adjudicateur est représenté par les services documentaires de l'ENC – PSL à travers les personnes suivantes :

- la personne responsable des monographies au sein de la bibliothèque de l'ENC-PSL ;
- la personne responsable des services documentaires de l'ENC – PSL.

Pour le titulaire :
Dès notification de l'accord-cadre, le titulaire désigne une personne physique habilitée à le représenter auprès du pouvoir adjudicateur pour les besoins de l'exécution de l'accord-cadre. En cas de changement au cours de l'exécution de l'accord-cadre, il devra en informer l'ENC – PSL dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures.

Le titulaire désigne nommément un interlocuteur unique et permanent, disposant des compétences nécessaires et parlant français couramment. Son CV, ainsi que le nombre de clients suivis doivent être communiqués pour information dès notification. En cas de changement, le titulaire doit donner les mêmes informations que pour le premier interlocuteur.

L'ENC – PSL se réserve la possibilité de demander le remplacement de son interlocuteur si celui-ci s'avère défaillant dans la bonne exécution du suivi : la demande faite par l'ENC – PSL motivée et le titulaire dispose alors de vingt (20) jours calendaires pour proposer un remplaçant.

Lorsque la personne désignée comme correspondant permanent n'est plus en mesure d'accomplir cette tâche, de manière permanente ou temporaire, le titulaire doit :

- en aviser sans délai la personne publique et prendre toutes dispositions nécessaires afin d'assurer la poursuite de l'exécution des prestations ;
- proposer aux services documentaires de l'ENC – PSL un remplaçant disposant de compétences au moins équivalentes dont il communique le nom et les coordonnées sous huit (8) jours à compter de la date d'envoi de l'avis susmentionné. Le remplaçant proposé par le titulaire est considéré comme accepté par l'ENC – PSL si celle-ci ne le récuse pas dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de cette communication.

À défaut de proposition de remplaçant par le titulaire ou en cas de récusation des remplaçants par le pouvoir adjudicateur, l'accord-cadre pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article 32 du CCAG-FCS.
Si cela est jugé nécessaire ou utile par l'ENC – PSL, une réunion de suivi d'exécution de l'accord-cadre peut être organisée chaque année à la date anniversaire du marché afin de dresser les conclusions sur l'année écoulée et de réfléchir aux possibles évolutions sur le déroulement des prestations. Le cas échéant, l'ENC – PSL en informe le titulaire dans un délai suffisamment raisonnable pour qu'il puisse prendre les dispositions qui s'imposent.

5.3 : ÉCHANGES PREALABLES AUX BONS DE COMMANDE

Les échanges préalables à l'émission d'un bon de commande entre le Titulaire et l'ENC – PSL s'effectuent au moyen d'un courrier électronique. Le Titulaire effectue une veille sur les monographies appartenant à des titres de séries en commande permanente à la bibliothèque de l'École nationale des chartes.

Tout changement ultérieur dans le contenu d'un bon de commande émis doit faire l'objet d'une confirmation écrite.

5.4 : BONS DE COMMANDE

L'accord-cadre s'exécute au fur et à mesure des besoins au moyen de bons de commande établis à partir des tarifs proposés par le Titulaire.

Le détail des références portées sur le bon de commande est donné à l'article 7.1. du CCAP.

5.5 : SERVICE ET COMPOSANTES CONCERNES

École nationale des chartes – PSL
Bibliothèque – service des monographies
65 rue de Richelieu
75002 Paris

5.6 : DELAIS DE REALISATION DES PRESTATIONS ET MODALITES DE LIVRAISON

5.6.1. Délais

Chaque commande devra être exécutée dans les délais suivants :

- pour les ouvrages disponibles – chez l'éditeur, le diffuseur ou le distributeur – les délais sont de 15 jours à 1 mois à réception du bon de commande ;
- pour les ouvrages non publiés : le délai est de deux mois à compter de la date de publication ;
- les commandes concernant l'antiquariat ont un délai de livraison de quatre mois à réception du bon de commande ;
- dans le cas d'une commande exigeant un délai de livraison particulier, celui-ci sera précisé dans le bon de commande (exemples : commande concernant l'antiquariat : livres rares / autres commandes : ouvrage qui ne paraît pas dans les délais indiqués par l'éditeur).

Si le Titulaire n'est pas en mesure d'honorer la commande dans sa totalité et dans les délais prévus, il doit informer par courriel le service émetteur du bon de commande. Cette information doit être communiquée à l'ENC – PSL dans un délai de 48 heures après l'émission de la commande.

Le Titulaire s'engage à assurer la régularité des livraisons dans les délais indiqués.
Le Titulaire est tenu d'informer le client de l'évolution des commandes jusqu'à leur clôture (relance, indisponibilité…). Il s'engage à faire des relances fréquentes auprès des éditeurs (avec copie à l'ENC – PSL) en cas d'indisponibilité.

Passés les délais, la procédure de réclamation sera lancée par la bibliothèque de l'ENC – PSL par simple courrier électronique. En tout état de cause, si les délais de livraison excèdent ceux précisés ci-dessus, le Titulaire de l'accord-cadre est tenu d'aviser la bibliothèque de l'ENC – PSL dans un délai de deux jours :

- soit de la difficulté particulière de livraison et d'en communiquer les motifs ;
- soit de l'impossibilité de livraison.

Clause de sauvegarde : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'annuler une commande, sans indemnité, dans un délai de deux semaines après la notification du bon de commande en cas de non-respect des délais de livraison. Les pénalités de retard restant dues.

5.6.2. Livraison

Les documents sont expédiés, transportés et livrés par les soins et sous la responsabilité du Titulaire à ses frais, risques et périls, à l'adresse précisée sur le bon de commande. Le non-respect de l'adresse de livraison entraîne un refus de réception des fournitures qui sont alors retournées au Titulaire, les coûts de transport étant à sa charge.

Le Titulaire livrera les documents, du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00, à l'adresse qui sera mentionnée sur le bon de commande afférent.

Sauf accord de l'ENC – PSL, aucune livraison ne peut être acceptée en dehors de ces plages horaires, ni pendant les périodes de fermeture annuelles de l'École (qui seront indiquées au titulaire en amont).

L'adresse pour un livraison par coursier est la suivante : **- Bibliothèque de l'École nationale des chartes – PSL -** 12, rue des Petits-Champs - **75002 Paris**

Un bon de livraison sera joint aux ouvrages et / ou documents livrés

Le poids maximum d'un colis sera de 10 kg.

Le titulaire de l'accord-cadre est tenu d'informer le client de l'évolution des commandes jusqu'à leur clôture (relance, indisponibilité…).
Il s'engage à faire des relances fréquentes auprès des éditeurs (avec copie au client) en cas d'indisponibilité.

5.6.3. Modalités particulières d'exécution de la prestation

Si, au moment de la commande le Titulaire constate des modifications en matière d'auteur, de titre, d'édition ou de prix, il en informe immédiatement l'ENC – PSL.

Le Titulaire passe lui-même commande aux éditeurs, diffuseurs ou distributeurs, achète les livres et les paye pour les revendre à l'ENC – PSL.

l'ENC – PSL se réserve le droit de demander au Titulaire la preuve de sa commande.

Le Titulaire doit fournir à la personne responsable de la commande la liste des titres en cas d'impossibilité de fourniture (ouvrage en réimpression, épuisé, nouvelle édition en cours, recherche en cours…). Cette information doit être communiquée par écrit avec toutes les indications nécessaires.

Au-delà d'un délai de 2 mois à compter de la date de la commande, l'ENC – PSL se réserve la possibilité de l'annuler en tout ou partie ou de la proroger, par courrier ou en ligne.

En ce qui concerne l'antiquariat, certaines commandes exigent un délai de livraison particulier ; dans ce cas, le délai d'exécution sera indiqué dans le courrier d'accompagnement du bon de commande.

5.7 : ENGAGEMENTS DU TITULAIRE

Le titulaire s'engage à :

- informer par courriel l'ENC – PSL (le service émetteur du bon de commande) s'il n'est pas en mesure d'honorer la commande dans un délai de 48h après l'émission du bon de commande ;
- assurer la régularité des livraisons dans les délais indiqués, et à informer l'ENC – PSL de l'évolution des commandes jusqu'à leur clôture ;

- à faire des relances fréquentes auprès des éditeurs (avec copie à l'ENC – PSL) en cas d'indisponibilité ;
- proposer une plate-forme avec accès sécurisé ((2) accès) et un outil de suivi de l'exécution du présent accord-cadre (modules de gestion et de suivi des commandes, notamment financier) et d'édition d'états et de rapports ;
- fournir une formation à l'utilisation de sa plate-forme pour un groupe de deux (2) personnes maximum, à notification du présent accord-cadre et ensuite *a minima* à un rythme annuel, en cas de reconduction, ainsi qu'une information régulière sur les outils informatiques qu'il propose (plate-forme, module de gestion et de suivi…) ;

Le titulaire s'engage à fournir également des services complémentaires inclus dans le prix :

- les accès en ligne à son catalogue de références.

5.8 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES

Les conditions d'exécution des prestations comportent les éléments à caractère environnemental décrits ci-dessous.
Le titulaire s'emploie à utiliser :

- des emballages les plus réduits possibles (utilisation de caisses plutôt que de cartons en cas de gros volumes, taille par rapport aux produits livrés et nombre d'emballages) tout en ne compromettant pas le bon état des documents livrés ;
- des emballages respectueux de l'environnement (utilisation de papier recyclé pour caler les documents dans les cartons, emballages réutilisables, etc.).
- De plus, tous les documents accompagnant la livraison des fournitures objets du contrat sont mis à disposition dans un format dématérialisé (format PDF ou équivalent) et/ou sur des supports en papier recyclé ou éco-labellisé garantissant l'usage d'un bois issu de forêts gérées durablement (exemples : label FSC, PEFC ou équivalent).